Laïcité d’hier et d’aujourd’hui

par Jean Baubérot

Le mot « laïcité » a une histoire millénaire. Au XIXe siècle, il devient emblématique d’un ensemble de valeurs associées au progrès ; mais depuis les années 1980, il est l’un des termes piégés de la politique française.

À propos de : Véronica Thiéry-Riboulot, *Laïcité. Histoire d’un mot*, Paris, Honoré Champion, coll. « Linguistique historique », 2022, 605 p., 85 €.

Véronica Thiéry-Riboulot, [*Usage, abus et usure du mot laïcité*](https://books.openedition.org/ephe/2257?lang=fr), Paris, École Pratique des Hautes Études, coll. « Les conférences de l’École Pratique des Hautes Études », 2022, 281 p.

Peu de travaux de nature scientifique existent sur la laïcité, et cela rend particulièrement bienvenus les deux ouvrages que Véronica Thiéry-Riboulot consacre, par une démarche de sémantique historique, à retracer l’histoire passée et récente du mot « laïcité », devenu l’un des termes piégés de la politique française. Les deux livres se complètent bien. Le premier couvre une vaste période allant de la préhistoire du terme aux années 1980, tandis que le second porte sur les dernières décennies.

Laos, lai, laïc

L’autrice remonte aux termes grecs *laos* puis *laïcos* et au terme latin *laicus*. Ces vocables ont en commun le fait de nommer un groupe d’individus caractérisés par leur appartenance à ce groupe. Ce sont des personnes sans particularité. Dans un contexte catholique, ils désignent la masse des fidèles située au plus bas degré de la hiérarchie. *Laicus* évolue vers la forme médiévale *lai*, un individu qui est au bas de l’échelle sociale et soumis au clergé.

 En revanche, au XVIe siècle, le terme « laïque », chez Calvin et d’autres auteurs protestants, constitue une reprise de *laicus*, dans un mouvement de retournement de valeur que Thiéry-Riboulot compare à la négritude de Senghor et Césaire. Ce processus se poursuit avec les Lumières et, si « laïque » demeure associé par antithèse à un nom qui désigne un membre du clergé, il s’éloigne sémantiquement du champ ecclésiastique et acquiert (à l’opposé de *lai*) une connotation positive.

Après avoir analysé l’emploi des termes « public », « civique », « civil », « séculier » (et l’anglais *secularism*), vocables plus ou moins synonymes de « laïque », l’autrice montre que ce dernier mot commence, au XIXe siècle, à être utilisé dans le champ politique pour qualifier ce qui s’est affranchi de l’Église. Ce terme devient alors emblématique d’un ensemble de valeurs.

Mais rien n’est simple, car si la liberté constitue une valeur associée à « laïque », dans le champ de l’enseignement, « libre » peut être soit synonyme de « laïque », soit associé à « privé » (par opposition à « public ») et alors être son antonyme. Constat important, car la « guerre des deux France » se marque par un conflit des libertés. Il n’en reste pas moins que laïque revêt alors deux sens : l’un ecclésiastique et l’autre politique, qui sert de base au dérivé « laïcité ».

Un second seuil de laïcisation

Thiéry-Riboulot étudie l’emploi du mot laïcisme, concurrent, au XIXe siècle, de laïcité. En Angleterre, le laïcisme est le nom d’une doctrine qui reconnait aux laïques le droit de gouverner l’Église établie. J’ajouterai qu’il est de même du terme *laicization* et cela explique la difficulté d’utiliser, en anglais, des termes de la famille sémantique du mot laïcité. Son invention supposait à la fois une culture catholique dominante et l’événement structurant de la Révolution française.

Progressivement, en France, le mot laïcisme se trouve surtout employé dans les milieux conservateurs et catholiques, alors que la laïcité devient le mot des républicains. Il aurait été intéressant de compléter ce judicieux examen en portant attention au conflit interne, qui parcourt cette époque, entre les partisans de la laïcité.

Au tournant des XIXe et XXe siècles, des expressions comme « laïciser la Laïque » (c’est-à-dire l’école laïque) ou « laïcité intégrale » mettent en cause la laïcité de Jules Ferry et de ses successeurs, jugée trop accommodante. Certains voudraient instaurer un monopole d’État de l’enseignement, ce que combat Clemenceau, y voyant une « tyrannie de l’État laïque ». Ce dissensus, que l’on retrouve d’une autre manière (Clemenceau étant cette fois du côté des intransigeants, *versus* Briand et Jaurès), dans la fabrication de la loi de séparation des Églises et de l’État en 1905, reste le point aveugle de maintes histoires de la laïcité.

L’autrice étudie les dérivés de « laïque » : laïciser, laïcisateur et laïcisation. Ce dernier terme est très employé entre 1880 et 1905, indiquant une dynamique, un mouvement qui correspond à ce que je décrypte, pour ma part, comme étant l’instauration d’un second seuil de laïcisation.

Progressivement, le mot « laïcité » prédomine, revêtant souvent une signification sociale axiologique, en suscitant l’enthousiasme ou le rejet, et en connotant un projet de société lié à la croyance au progrès. Cependant, à partir de 1945, le terme devient surtout utilisé pour combattre les subventionnements publics à l’école libre, et ce, jusqu’en 1984 (avec un court rebond en 1994). Sa signification se rétrécit.

Une laïcité « de combat »

La fréquence du nombre d’articles du *Monde* comportant le mot laïcité décroît de l’année 1944 à l’année 1978 ; elle remonte à partir de 1981 (tentative de réunifier enseignement public et enseignement privé), puis, de façon particulièrement importante, à partir du tournant du XXe et du XXIe siècle.

Cette bascule en termes de fréquence s’accompagne d’une seconde bascule, concernant les termes auxquels le mot est associé. Sans surprise, « catholique » constitue le mot le plus fréquent du lexique religieux associé à laïcité jusqu’aux années 1980 ; il s’atténue ensuite jusqu’à quasiment disparaître, tandis que les mots musulmans et islam, absents jusqu’alors, deviennent très fréquents et le restent jusqu’à aujourd’hui.

De plus, certains thèmes évoquent la religion musulmane, sans que les mots islam ou musulman aient besoin d’être utilisés. En conséquence, le terme laïcité n’apparaît plus quand l’Église catholique intervient dans des débats publics, par exemple à propos du PACS, du mariage pour tous, de l’affaire Vincent Lambert ou des projets de loi sur l’euthanasie. Pourtant, en son temps, la loi permettant le divorce (1884) fut considérée comme une loi « laïque ».

À l’emploi social courant de « laïcité » à propos des débats autour des deux écoles succèdent donc d’autres utilisations induites par une sorte de court-circuit assimilant, en 1989, deux affaires de portée bien différente : l’affaire Rushdie et celle des trois collégiennes de Creil.

À partir de là, la visibilité vestimentaire va constituer, de manière récurrente, un motif pour parler de laïcité. Au passage, l’autrice note que, si de nombreux attentats aux motivations politico-religieuses sont perpétrés en France à partir des années 1980, c’est à l’occasion du massacre de janvier 2015 contre *Charlie Hebdo*, qu’un lien se trouve effectué entre laïcité et attentats terroristes.

Cette seconde bascule s’accompagne de changements de connotations. Un exemple : alors qu’auparavant, l’expression de « combat laïque » était employée positivement et celle de « laïcité de combat » négativement, cette dernière expression devient valorisée (et très fréquente). Par ailleurs, un lien est établi entre laïcité et féminisme, quitte à reconstruire une histoire totalement légendaire.

Enfin, si dès que des définitions un peu précises de la laïcité sont énoncées, elles paraissent valables pour d’autres pays, nombre d’expressions utilisées suggèrent nettement une exception française, et associent de plus en plus, au fil des années, laïcité et valeurs de la République. Cela est particulièrement significatif quand l’iconographie met en scène une opposition entre une femme voilée et Marianne, l’allégorie de la République.

Un mot trop polémique ?

L’idée d’une invariabilité conceptuelle du mot laïcité est pourtant socialement forte, dans les discours politiques et philosophiques. Elle induit deux interdits lexicaux : d’abord, le fait d’ajouter un adjectif à laïcité (celle-ci doit être sans épithète, comme on dit l’« Église » pour désigner l’Église catholique) ; ensuite, l’emploi de ce mot au pluriel.

Mais ces injonctions normatives ne sont pas faciles à respecter par ceux-là mêmes qui les édictent. L’autrice décrypte des stratégies mises en œuvre pour contourner l’interdiction. Ainsi, même si la laïcité serait unique, on pourrait distinguer différentes conceptions de la laïcité portées par le « républicain laïque », le « laïque intégriste », le « néo-laïque », etc. On aboutit ainsi à l’évitement du mot ou au transfert de l’adjectif sur un autre nom (« une vision stricte de la laïcité ») pour masquer une contradiction interne.

Ces usages sociaux entraînent des ambivalences sémantiques et l’utilisation de termes qui appellent à respecter les règles. Cependant, les emplois des mots symptomatiques de l’idée d’exigence se retrouvent souvent dans des discours par ailleurs en contradiction avec la législation. De là le vocable d’abus dans le titre du second ouvrage.

Ces ambiguïtés ternissent aujourd’hui la réputation du mot laïcité. Thiéry-Riboulot émet, entre autres, un constat significatif : à partir de 2011 des diplômes universitaires dits « de laïcité » ont été instaurés ; or seulement 5 des 16 qui sont agréés et dispensés par une université publique utilisent le terme laïcitédans leur intitulé, car ce mot est jugé trop polémique ou connoté négativement par les personnes susceptibles de s’inscrire !

Thiéry-Riboulot nous donne ici deux études de première main, profondément originales et déconstruisant de façon rigoureuse les usages de la notion de laïcité, grâce à des outils lexicométriques rendant compte de l’utilisation du mot, à une analyse sémiotique fondée notamment (dans le second volume) sur l’iconographie et à une étude syntagmatique des emplois contemporains du terme.

Il faut saluer l’ampleur impressionnante de la documentation et le talent d’écriture de l’autrice qui sait allier une haute technicité de langage avec un souci pédagogique constant, ce qui rend la lecture agréable. Les conclusions de Véronica Thiéry-Riboulot recoupent en partie les résultats de travaux universitaires antérieurs, d’historiens et de sociologues, notamment sur le basculement de la fin des années 1980. Mais, par sa démarche propre, elle apporte de nouveaux éléments de compréhension de l’histoire et du présent.

Publié dans laviedesidees.fr, le 23 janvier 2023